

Lettre Electronique

Catherine Morin-Desailly

Sénatrice de la Seine-Maritime
Conseillère régionale de Normandie



L'actualité du Sénat et des territoires Mai - Juin - Juillet 2023

Chers collègues, Chères amies, Chers amis,

J'ai le plaisir de vous adresser ma lettre d'actualité des mois de mai, juin et juillet 2023, qui ont été particulièrement intenses s'agissant des travaux que je mène aux Commissions de la culture et des affaires européennes du Sénat, mais également au sein de chaque Commission pour mes collègues.

Nous avons voté de nombreux textes dont deux d'une très grande ampleur et pour lesquels la création de commissions spéciales transversales a été nécessaire :

- La proposition de loi sur la mise en oeuvre des objectifs de "zéro artificialisation nette" (ZAN). Ce texte est d'initiative sénatoriale et transpartisan, impulsé notamment par notre collègue Valérie LETARD ;
- Le projet de loi visant à sécuriser et réguler l'espace numérique (SREN), pour lequel j'ai été désignée Présidente de la commission spéciale chargée de son examen.

A la faveur de la triste actualité sur les tensions que traverse notre pays, le Parlement a également voté le projet de loi en urgence sur la reconstruction suite aux émeutes du mois de juillet, juste avant la suspension des travaux.

Je vous souhaite bonne réception et lecture de ces informations, et reste bien entendu à votre disposition pour échanger.

Chaleureusement,

Catherine MORIN-DESAILLY

Adoption définitive par le Parlement du texte d'initiative sénatoriale visant à faciliter la mise en oeuvre des objectifs ZAN



D'autres apports du Sénat ont été conservés :

- **Capacité de développement des régions qui accueillent des "grands projets" :** l'artificialisation induite par ces projets ne leur sera pas imputée mais plutôt mutualisée entre l'ensemble des régions métropolitaines dans la limite de 10 000 hectares ;

Le 13 juillet, le Sénat a définitivement adopté la proposition de loi "ZAN", qui **conserve plusieurs de ses apports dans la version finale suite à des discussions avec l'Assemblée nationale.**

Le texte étant d'initiative sénatoriale et transpartisan, nous avons sous l'impulsion notamment de notre collègue Valérie LETARD, fait conserver dans le texte **trois impératifs incontournables** :

- **préserv**er le rôle central de la région et des autres collectivités territoriales dans la mise en œuvre des objectifs de **sobriété foncière**, car elles seront les premières concernées et devront assumer les trajectoires adoptées auprès des citoyens et des acteurs économiques ;

- **accél**érer l'implantation des projets de développement concourant à la transition écologique ;

- **ass**urer la possibilité d'un "droit au projet", via une **garantie de développement territorial minimal de 1 hectare pour l'ensemble des communes**, afin de corriger un processus mathématique trop « vertical ».

Adoption du projet de loi relatif à l'industrie verte



Le 22 juin, le Sénat a adopté le projet de loi relatif à l'industrie verte.

Ce texte vise à favoriser les implantations d'usines en France dans le cadre de la transition écologique.

- **Gouvernance** : une nouvelle instance régionale de concertation, **la conférence du ZAN**, rassemblera les élus locaux et régionaux compétents en matière d'urbanisme et de planification autour de tous les enjeux de lutte contre l'artificialisation. Son rôle sera essentiel pour assister l'exécutif régional ;

- **Garantie rurale de 1 hectare** : elle sera applicable **à l'ensemble des communes, sans condition de densité** ;

- **Attente de la modification des documents d'urbanisme** : le texte confère **aux maires des outils concrets** pour leur permettre de ne pas obérer l'atteinte des objectifs de la loi climat-résilience qui prévoit des mesures en matière de ZAN.



Le Sénat l'a complété de mesures portant notamment sur les collectivités territoriales :

- mieux associer les collectivités territoriales aux projets d'implantation de sites industriels concourant à la transition écologique ou essentiels pour la souveraineté nationale ;

- exclure du décompte du « Zéro artificialisation nette (ZAN) » des collectivités territoriales d'implantation, y compris les régions, l'ensemble des projets industriels concourant à la transition écologique ou essentiels pour la souveraineté nationale ;

[Pour aller plus loin](#)

Deux mois d'activités particulièrement intenses sur le Numérique

Adoption définitive par le Parlement de la Proposition de loi visant à encadrer l'influence commerciale et à lutter contre les dérives des influenceurs sur les réseaux sociaux



Ce texte est le premier volet d'une succession de textes sur le Numérique, débattus et votés au cours de ce dernier trimestre.

Des millions de Françaises et de Français, y compris et en particulier des mineurs, sont confrontés aux dérives de certaines personnalités, communément appelées "influenceurs", puisqu'aucune réglementation n'existe à ce jour.

Le phénomène de promotion trompeuse voire dangereuse d'objets, de fournitures ou de services s'est généralisé ces dernières années, **s'immiscant même au sein de dispositifs de l'Etat avec les arnaques du compte formation (CPF)** et ce malgré les contrôles menés par la Caisse des Dépôts et des Consignations.

[La proposition de loi visant à encadrer l'influence commerciale et à lutter contre les dérives des influenceurs sur les réseaux sociaux](#) a été définitivement adoptée par le Parlement le 25 mai, et vise à lutter contre ces pratiques commerciales trompeuses ou frauduleuses sur internet.

L'objectif étant de faire en sorte que **le monde de l'influence ne soit plus une zone de non-droit, mais réponde à des règles de protection des consommateurs**, le Sénat a fait adopter une série de mesures allant dans ce sens dans le texte final, grâce notamment au remarquable travail de notre rapporteure Amel Gacquerre :

- **clarification du cadre légal**, en rappelant que les règles existantes en matière de publicité et de promotion s'appliquent déjà au marketing d'influence ;

- **incitation à davantage de sincérité**, en rendant obligatoire l'affichage de la mention "Publicité" ou la mention "Collaboration commerciale" ;

- **interdiction de la promotion de l'abstention thérapeutique et des sachets de nicotine**, en plus de l'**interdiction de promotion de la chirurgie esthétique**, pour la protection de la santé publique ;

- **interdiction de toute promotion sur les réseaux sociaux impliquant des animaux non domestiques** - mesure que j'ai personnellement soutenue lors de l'examen du texte au Sénat ;

- **interdiction de la promotion d'abonnements à des conseils ou des pronostics sportifs**, pour la protection des consommateurs et des épargnants ;

- **fixation des sanctions dissuasives** : jusqu'à deux ans d'emprisonnement et 300 000 € d'amende si les interdictions publicitaires ne sont pas respectées ou si un influenceur dissimule la véritable intention commerciale de sa publication.

Adoption définitive par le Parlement de la proposition de loi visant à instaurer une majorité numérique et à lutter contre la haine en ligne



Le 29 juin dernier, le Sénat a définitivement adopté [la proposition de loi visant à instaurer une majorité numérique et à lutter contre la haine en ligne.](#)

Il s'agit du second texte sur le Numérique que le Parlement a été amené à examiner. Celui-ci est axé sur **la régulation de l'accès des mineurs aux réseaux sociaux, en particulier ceux de moins de 15 ans, compte-tenu des effets toxiques d'un usage non contrôlé auprès de ce jeune public.**

En effet selon la CNIL, **plus de 80% des 10-14 utilisent internet sans leurs parents, et plus de 45% des 6-10 ans disposent de leur propre smartphone** selon une étude de l'association e-Enfance.

Le texte **instaure une « majorité numérique » à 15 ans, âge à partir duquel le mineur n'aurait plus besoin du consentement de ses parents pour s'inscrire sur un réseau social.** En-dessous des 15 ans, les mineurs devront obligatoirement avoir l'accord de leurs parents pour utiliser les réseaux sociaux.

M'inspirant de mes travaux sur le Numérique, **en particulier sur l'urgence de la formation de tous les individus y compris les plus jeunes à l'utilisation des outils numérique**, j'ai interpellé le Gouvernement **sur certaines applications dont l'usage est réservé aux adultes du fait de la loi ou du fait de la décision des développeurs.**

En effet, de nombreuses personnes mineures arrivent malgré tout à accéder à ces applications réservées aux personnes majeures (applications de paris en ligne, applications de rencontre, applications avec des contenus pornographiques).

Le texte final comporte plusieurs apports du Sénat visant à simplifier ces mesures inédites pour les parents et leurs enfants :

- **simplifier les procédures de recueil de l'autorité parentale** avant 15 ans ;
- veiller à une meilleure association de la CNIL et mise en cohérence des délais avec la notification à la Commission européenne ;
- **améliorer l'information des mineurs ;**
- **instaurer un dispositif de contrôle du temps d'écran.**

Adoption par le Sénat du Projet de loi visant à sécuriser et réguler l'espace numérique



Le 5 juillet, notre assemblée a voté [le projet de loi visant à sécuriser et réguler l'espace numérique](#), texte pour lequel **j'ai conduit les travaux sénatoriaux en tant que Présidente de la Commission spéciale créée à cet effet, composée de 57 sénateurs issus des 8 commissions permanentes du Sénat.**

Ce texte est important puisqu'il vise à **sécuriser les risques liés aux usages quotidiens d'internet pour les individus et les entreprises et à harmoniser les règles nationales aux règles européennes dans le cadre du projet de constitution d'un marché numérique.** C'est aussi et en premier lieu, **un texte d'application des règlements européens Digital Services Act, Digital Markets Act et Data Act,** un texte complexe et protéiforme.

Il prévoit de :

- **protéger en ligne les mineurs en créant une obligation pour les hébergeurs de retirer les contenus pédopornographiques dans un délai de 24 heures ;**
- **protéger les citoyens dans l'environnement numérique ;**
- créer **un filtre national de cybersécurité** pour alerter les internautes lorsqu'un site présente un risque avéré d'arnaque ou d'escroquerie
- **faire respecter la concurrence dans l'économie de la donnée ;**
- **renforcer la régulation du numérique notamment pour la location de meublés de tourisme dont la liste devra être transmise aux communes.**



Grâce à notre travail avec les deux rapporteurs du texte, Loïc Hervé et Patrick Chaize, ainsi que l'ensemble des membres de la Commission spéciale, nous avons veillé à préciser et compléter les mesures du texte :

- En ce qui concerne [la diffusion de la pornographie sur internet et la lutte contre ses effets toxiques](#), le Sénat **a imposé l'affichage systématique d'un message d'avertissement avant la diffusion de tout contenu pornographique comportant la simulation d'un viol, d'une agression sexuelle ou d'une infraction commise ;**

En outre, **les personnes liées par contrat à un éditeur de contenus pornographiques pourront obtenir des hébergeurs le retrait de contenus diffusés en violation des modalités convenues.**

- Le Sénat a rééquilibré **la concurrence sur le marché de l'informatique en nuage ;**

- Nous avons également posé **une première définition des jeux à objets numériques monétisables (JONUM),** tout en autorisant une expérimentation de trois ans, afin de soutenir l'innovation numérique, **en l'entourant de garanties fortes pour protéger les mineurs et éviter tout contournement des interdictions de jeux de casino en ligne.**

- Enfin, nous avons obtenu l'engagement du gouvernement de lancer rapidement un travail conjoint, pour traiter la question **de la lutte contre la propagation, via les réseaux sociaux, de contenus appelant manifestement à la violence dans des contextes d'émeutes ou d'autres atteintes graves à l'ordre public.**



Liens utiles :

- [Page du projet de loi](#)
- [Page de la Commission Spéciale](#)
- [Les auditions plénières de la Commission Spéciale](#)
- [Mes travaux sur le Numérique trouvant écho dans le texte](#)

Adoption d'amendements visant à protéger les élus

A l'initiative de notre Commission spéciale, le Sénat a adopté **deux amendements visant à mieux réprimer les délits commis sur les réseaux sociaux, notamment à l'encontre des élus** :

- Nous avons complété **la liste des délits pour lesquels la peine complémentaire de bannissement des réseaux sociaux** sera encourue, notamment pour **des menaces à l'encontre des dépositaires d'une fonction publique**, tout en élargissant le champ d'application de cette nouvelle sanction.

- A également été créé **un délit d'outrage en ligne** qui pourra faire l'objet d'une sanction immédiate par le biais d'une amende forfaitaire délictuelle.

Mes amendements adoptés

PROJET DE LOI SÉNAT - EXAMEN EN SÉANCE PUBLIQUE
#AmendementsUCadoptés

Sécuriser et réguler l'espace numérique

AMENDEMENT ADOPTÉ
CATHERINE MORIN-DESAILLY & ANNICK BILLON

Blocage des téléchargements des applications à caractère pornographique ou des réseaux sociaux par les magasins d'application à la demande de l'ARCOM.

Union Centriste Sénat

PROJET DE LOI SÉNAT - EXAMEN EN SÉANCE PUBLIQUE
#AmendementsUCadoptés

Sécuriser et réguler l'espace numérique

AMENDEMENT ADOPTÉ
CATHERINE MORIN-DESAILLY

Renforcement du niveau de protection face aux législations extra-territoriales sur le marché de l'informatique en nuage.

Union Centriste Sénat

Mes travaux à la Commission des affaires européennes sur le projet de règlement européen sur les données

En parallèle de l'examen de ces nombreux textes sur le Numérique, j'ai présenté le 11 mai **les conclusions de mes travaux sur le projet de règlement européen des données**. Ce texte, encore en cours de discussion au sein de l'Union Européenne, est **d'une importance capitale pour fixer des règles harmonisées entre états membres sur l'accès aux données et leur utilisation**.

Nous avons particulièrement insisté sur **la nécessité d'une adoption rapide de normes harmonisées contraignantes afin de garantir l'interopérabilité** (échange) des données et de mettre en place **des hébergements souverains, contrôlés par des capitaux européens et non étrangers**.

J'ai eu l'occasion d'interpeller la Ministre chargée de l'Europe, Laurence Boone, le 20 juin, en vue du Conseil Européen des 29 et 30

Certaines de nos recommandations ont d'ailleurs été reprises dans le projet de loi précédemment cité. (informatique en nuage et frais de sortie suite à une phase d'utilisation gratuite de service de stockage et de cloud).



*Débat préalable au Conseil Européen des 29 et 30 juin
- Intervention dans l'hémicycle le 20 juin*

juin, pour faire part de nos remarques sur ce texte mais aussi et surtout de rappeler **que nos données sensibles et stratégiques (santé, défense, industriel, etc.) et leur traitement devaient impérativement être immunisées vis-à-vis des lois et des exigences extra-européennes, comme c'est pourtant le cas depuis de nombreuses années.**

Pour aller plus loin :

- [Notre communiqué de presse](#)

- [Le rapport](#)

Mes autres travaux

Adoption à l'unanimité au Sénat de ma proposition de loi relative à la restitution de restes humains appartenant à des collections publiques

Le 13 juin dernier, **le Sénat a adopté à l'unanimité ma [proposition de loi relative à la restitution de restes humains appartenant à des collections publiques.](#)**

Ce texte, que j'avais déposé le 26 avril avec mes collègues Max Brisson (LR) et Pierre Ouzoulias (CRCE), est le fruit d'un long travail mené au Sénat, par le biais de missions d'information mais aussi d'[une autre proposition de loi adoptée en 2022 à l'unanimité par le Sénat.](#)

Il prévoit de **déroger au principe d'inaliénabilité des restes humains appartenant à des collections publiques et de faciliter leur restitution à des Etats étrangers** qui en auront faire la demande, afin de garantir le respect de la dignité de la personne humaine et le respect des cultures et croyance des autres peuples.

Jusqu'à maintenant, **tous les biens appartenant aux collections publiques, dont les restes humains, ne peuvent être sortis des collections qu'avec**



*Explications de vote puis vote de la proposition de loi -
13 juin*

Nous avons donc demandé au Gouvernement qu'il octroie **des moyens nouveaux pour approfondir le travail de recherche sur les collections de ces établissements.**

Cette condition de moyens est indispensable pour que **le texte ait un impact réel et effectif au regard des enjeux éthiques mais aussi diplomatiques.**

L'Ambassadrice d'Australie en France

l'autorisation du législateur, d'où le nombre très faible de demandes auxquelles la France a accédé jusqu'ici.

Il est donc important que **la France se dote d'un cadre pérenne pour répondre en toute transparence selon des critères objectifs aux demandes de restitutions.**

Plusieurs centaines d'établissements publics (musées, monuments, services d'archéologies, universités) comptent des restes humains dans leurs collections, sans que l'identité, l'origine et la trajectoire de la plupart d'entre eux soient connues.



Examen en commission de la proposition de loi - En présence de la Ministre de la Culture - 8 juin

était d'ailleurs présente en tribune lors de la discussion du texte le 13 juin, puisque nous travaillons depuis plusieurs mois avec les services de l'Ambassade sur des restes humains aborigènes d'Australie.

Enfin, le texte n'apporte de solution pérenne qu'aux Etats étrangers, **laissant de côté les restitutions de restes humains d'origine française, notamment ceux d'origine ultra-marine.**

Nous avons donc chargé **le Gouvernement de remettre d'ici un an au Parlement un rapport identifiant des voies de restitution pérennes susceptibles de répondre aux demandes de retours de ces restes humains.**

Le texte a été transmis à l'Assemblée nationale et devrait être examiné par celle-ci dans les prochains mois, et je reste en parallèle en contact avec le Gouvernement afin de suivre l'évolution des travaux initiés sur les restes humains d'origine ultra-marine.

Liens utiles :

- [Le rapport de la proposition de loi](#)
- [Page d'information](#)

Adoption définitive par le Parlement du Projet de loi relatif à la restitution des biens culturels ayant fait l'objet de spoliations dans le contexte des persécutions antisémites perpétrées entre 1933 et 1945

En parallèle de l'adoption de ma proposition de loi par le Sénat, le Parlement a définitivement adopté en juillet un projet de loi relatif à la restitution des biens culturels ayant fait l'objet de spoliations dans le contexte des persécutions antisémites perpétrées entre 1933 et 1945.

Ce texte fait notamment écho à mes travaux dans le cadre de ma proposition de loi sur la restitution de biens culturels appartenant à des collections publiques. **Mobilisée au sein des dernières discussions entre le Sénat et l'Assemblée nationale, je me réjouis que ce texte ait pu aboutir.**

Ce texte simplifie la procédure de restitution pour l'ensemble des biens culturels appartenant au domaine public ayant fait l'objet, en France ou ailleurs, de spoliations dans le contexte des persécutions antisémites perpétrées entre 1933 et 1945.

Il introduit **une dérogation au principe d'inaliénabilité des biens appartenant au domaine public lorsque les oeuvres ont été spoliées dans ce contexte.**

Une nouvelle procédure est instaurée par la mise en place d'un avis préalable d'une commission placée auprès du Premier ministre, compétente en matière de réparation des préjudices consécutifs aux spoliations de biens intervenues du fait des persécutions antisémites.

Adoption par le Sénat de la Proposition de loi relative à la réforme de l'audiovisuel public et à la souveraineté audiovisuelle

A défaut **d'une véritable réforme de l'audiovisuel public en 2021, comme cela avait été garanti par le Gouvernement**, et de craintes légitimes sur l'avenir du financement de l'audiovisuel public **avec la suppression de la redevance audiovisuelle en 2022, sans garantir d'alternative pérenne** ; le Sénat a adopté le 13 juin [une proposition de loi visant à réformer l'audiovisuel public et la souveraineté audiovisuelle.](#)

Initiée par mon successeur à la Présidence de la Commission de la culture, de l'éducation et de la communication, Laurent Lafon, cette proposition de loi, dont je suis cosignataire, reprend des travaux dont j'avais été à l'initiative. Elle prévoit de :

- créer **une société holding France Médias**, composée de quatre filiales : France Télévision, Radio France, France Médias Monde et l'Institut national de l'audiovisuel (INA). Ce regroupement a pour objectif de créer une offre de programme gratuits de qualité accessible à tous sur tous les supports ;

- fixer les règles de gouvernance de cette holding et de ses filiales ;



Discussion Générale sur le texte - Intervention au nom de mon groupe politique - 12 juin



- **réformer la loi de l'audiovisuel** (loi du 30 septembre 1986) en **renforçant l'attractivité de la TNT**, notamment par la cession de certains droits relatifs à des événements sportifs d'importance majeure par les chaînes payantes par abonnement au profit de chaînes en accès libre ;

- **d'inciter les chaînes de l'audiovisuel public à investir davantage** dans des productions de qualité susceptibles d'être exportées et de participer **au rayonnement de la création française à l'étranger.**

Ces mesures ont été améliorées tout au long de l'examen du texte par le Sénat et notre commission de la culture.

Travaillant de longue date sur l'audiovisuel public, avec notamment un rapport sur [l'attractivité de l'audiovisuel à l'heure du numérique](#) et [une proposition de loi relative à la modernisation de la TNT](#), j'ai profité de ce texte pour faire adopter des amendements reprenant mes travaux.

Le texte a été transmis à l'Assemblée nationale qui l'examinera dans les prochains mois.

Adoption définitive par le Parlement de la Proposition de loi visant à renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie



Le 10 juillet, le Parlement a définitivement adopté la proposition de loi visant à renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie.

Pour mémoire, ce texte a été initié par notre collègue de l'Eure, **Hervé Maurey, suite à la mission d'information qu'il a conduite en 2022 sur le sujet. A notre invitation, il était venu dans notre département rencontrer les maires pour mesurer l'ampleur du sujet.**

Le texte acte d'une stratégie nationale et interministérielle pour mieux coordonner les politiques publiques de lutte contre les incendies.

Il facilite également **le travail des équipes d'intervention et de sécurité.**

Le texte définitivement adopté reprend **plusieurs des apports essentiels du Sénat sur des mesures stratégiques et opérationnelles :**

- **une stratégie interministérielle et territoriale** de défense des forêts et des surfaces non boisées contre les incendies ;
- **un cadre réglementaire adaptable en continu** pour tenir compte de l'extension du risque incendie à l'ensemble du territoire national ;
- **de nouveaux outils de régulation entre la forêt et ses interfaces** (avec les zones habitées et les infrastructures par la clarification des obligations légales de débroussaillage (OLD), avec les surfaces agricoles) ;
- **une intégration du risque incendie dans la gestion des forêts** et d'une écoconditionnalité et d'une conditionnalité DFCI des financements publics destinés à la forêt ;
- **plusieurs aides fiscales** (exonération de TICPE pour les véhicules des services d'incendie et de secours, extension du DEFI forêt à 24 000 petits propriétaires, etc.).

[Pour aller plus loin.](#)

Proposition de loi pour valoriser le métier de secrétaire de mairie



Les secrétaires de mairie représentent dans de nombreuses communes **le premier service public de proximité et parfois l'unique collaborateur du maire.**

Or, **plus de 1 900 postes de secrétaires de mairie sont actuellement vacants.**

Pour répondre à ce besoin actuel de reconnaissance des agents exerçant des fonctions de secrétaire de mairie et améliorer pour l'avenir l'attractivité de ce métier, le Sénat a adopté le 14 juin [la proposition de loi visant à revaloriser la profession.](#)

Le texte a été transmis à l'Assemblée nationale.

Sur ce sujet important pour les maires, notamment ruraux, nous organisons avec mes collègues Agnès Canayer, Pascal Martin et Patrick Chauvet une réunion le 28 septembre à Goderville.

Projet de loi pour le plein emploi



Le 11 juillet, le Sénat a adopté **le projet de loi pour le plein emploi et l'a complété de mesures à assurer l'ambition de réduire le taux de chômage à 5% à l'horizon 2027.**

[Pour aller plus loin.](#)

Adoption définitive par le Parlement du projet de loi relatif à la programmation militaire pour les années 2024 à 2030



Le 10 juillet, le Sénat a définitivement adopté ce texte qui entend **renforcer considérablement nos moyens de défense dans tous les domaines, y compris en matière de cyber sécurité.**

[De nombreux apports du Sénat](#) ont été conservés dans le texte final.

Proposition de loi visant à garantir le respect du droit à l'image des enfants



Ce texte, **à teneur pédagogique** pour les parents, prévoit notamment :

- **L'obligation des parents à veiller au respect de la vie privée de leur enfant** au titre de l'exercice de l'autorité parentale ;
- **La diffusion au public de contenus relatifs à la vie privée d'un enfant nécessite l'accorde des deux parents ;**
- **La permission à la Cnil d'agir en référé pour demander le blocage d'un site internet en cas d'atteinte aux droits et libertés d'un mineur.**

Le 10 mai, le Sénat a adopté avec modifications, en première lecture, **une proposition de loi visant à garantir le respect du droit à l'image des enfants.**

De plus en plus de parents **partagent sur les réseaux sociaux des vidéos ou des photos de leurs enfants** sans prendre conscience **des conséquences préjudiciables.**

Le Sénat adopte la proposition de loi visant à faciliter le passage et l'obtention du permis de conduire



Le 10 mai, le Sénat a adopté [la proposition de loi visant à faciliter le passage et l'obtention de l'examen du permis de conduire.](#)

Le permis de conduire constitue **le premier examen en France dont l'âge moyen d'obtention est aujourd'hui de 23 ans.** Cette proposition de loi vise à **améliorer son accès** en faisant mieux connaître les aides disponibles par la création d'une **plateforme unique des aides financières** existantes et en **réduisant les délais de passage** des épreuves du permis de conduire .

Adoption définitive par le Sénat de la Proposition de loi visant à assurer la protection des logements contre l'occupation illicite



Le 14 juin, le Sénat a définitivement adopté [la proposition de loi visant à protéger les logements contre l'occupation illicite.](#)

Ce texte vise à mieux **réprimer le squat des logements et sécuriser les rapports locatifs en distinguant la situation de squatteurs de celle du locataire défaillant** mais également en prévenant les expulsions locatives dans l'intérêt commun des propriétaires et des locataires.

Proposition de loi visant à lutter contre le dumping social sur le transmanche



Le 21 juin 2023, le Sénat a adopté à l'unanimité [la proposition de loi visant à lutter contre le dumping social sur le transmanche.](#)

Cette proposition de loi répond à la fois à **la dégradation des conditions de travail des marins des ferries Transmanche qu'à la concurrence déloyale d'armateurs étrangers.** Désormais, **un salaire minimum français** est imposé pour les équipages de toutes les compagnies maritimes, quel que soit le pavillon.

Adoption par le Sénat de la proposition de loi pour un choc de compétitivité ferme France



Le 23 mai, le Sénat a adopté avec modifications [la proposition de loi pour un choc de compétitivité en faveur de la ferme France](#).

Cette proposition de loi a pour ambition **de rendre la compétitivité et de l'attractivité à toutes les agricultures en reconnaissant la souveraineté alimentaire comme intérêt fondamental de la Nation et en protégeant les agriculteurs français face aux distorsions de concurrence.**

Cela passe par l'instauration de mesures pour la France au sein de l'Union européenne mais aussi avec le reste du monde. Ceci en encourageant le renouvellement des pratiques et **l'adaptation de notre agriculture au changement climatique.**

Autres propositions de loi adoptées par le Sénat

- Proposition de loi visant à assurer la qualité et la pérennité des réseaux de communications électroniques à très haut débit - 2 mai ;

- Proposition de loi visant à tenir compte, dans l'attribution des bourses de l'enseignement supérieur, de la situation de l'étudiant, aidant d'un parent en situation de handicap - 30 mai ;

- Proposition de loi visant à renforcer l'accès aux services publics - 31 mai ;

- Proposition de loi visant à accompagner les couples confrontés à une fausse couche - adoption définitive le 29 juin ;

- Proposition de loi visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique - Adoption à l'unanimité par le Sénat le 6 juillet.

Question orale - Situation de l'école nationale supérieure d'architecture de Normandie (ENSAN)



Le 16 mai, j'ai interpellé le Gouvernement sur **la situation de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Normandie,**

L'établissement, comme l'ensemble des écoles d'architecture du pays, rencontre **de graves problèmes structurels** en raison d'un manque de financement.

J'ai donc demandé à **la Ministre de la Culture**, représentée par la Secrétaire d'Etat Sarah El Haïry, si le Gouvernement entendait **accorder des moyens à la hauteur des enjeux des enseignements que cet établissement délivre, notamment en matière d'environnement et de lutte contre le changement climatique.**

Je serai particulièrement attentive à

située à Darnétal, en Seine-Maritime.

l'évolution de la situation **à l'occasion des prochains textes budgétaires.**

Cette question orale faisait suite à un courrier adressé à la Ministre de la Culture en mars dernier.

Quelques nouvelles de la région Normandie



Hervé Morin, Président de la Région Normandie, a réuni les membres de la Commission permanente les 15 mai et le 3 juillet derniers. La commission a adopté des délibérations importantes pour plusieurs communes de Seine-Maritime notamment :

Commission Permanente du 15 mai

- Une subvention de 30 000 € à la commune du Havre pour la soutenir dans le cadre de la manifestation culturelle et scientifique de 2023.
- Une subvention de 9 310 € à la commune de Fontenay pour la réhabilitation énergétique de l'ancienne école de Fontenay (PCME)
- Une subvention de 55 000 € à la commune de Rouen pour la poursuite des activités de l'Étincelle au titre de l'année civile de 2023 et une autre de 2 000 000 € pour les travaux de restauration de l'abbatiale Saint-Ouen
- Une subvention de 40 000 € à la commune de Sotteville-Lès-Rouen pour l'organisation du festival « Viva Cité » 2023
- Une subvention de 18 336 € à la commune de Veules les Roses pour le renouvellement des équipements de projection de la salle « Anaïs Aubert » du cinéma « Le Rex ».
- Une subvention de 10 000 € à la communauté de communes Yvetot Normandie pour la mise en œuvre d'un diagnostic de la trame bocagère sur le territoire de cette dernière.

Commission du 3 juillet

- Une subvention d'un montant de 45 000 € à la métropole Rouen Normandie dans le cadre d'une requalification de zones d'activités économiques (Clères et Saint-Etienne du Rouvray).
- Une subvention à la commune de Clères de 58 390 € pour contribuer à l'aménagement d'un Tiers-Lieu dans l'ancien presbytère de Clères.
- **Une subvention de 1 243 259 € (FEDER) à la Métropole Rouen Normandie attribuée à la réalisation d'un aménagement cyclable avenue du Mont Riboudet et quai Gaston Boulet.**
- Une subvention de 12 000 € à la commune de Saint-Pierre-Les-Elbeuf destinée à l'achat de matériel scénique pour l'Espace culturel "Philippe Torreton".
- Une subvention de 14 000 € à la commune de Darnétal destinée à financer la 27ème édition du festival de BD de Darnétal Normandibulle.
- Une subvention de 8840 € à la commune de Dieppe pour valoriser le patrimoine culturel à travers la restauration d'objets.
- Une subvention de 8320 € à la commune de Fécamp pour le Fonds régional d'aide à la restauration (FRAR) 2022.
- Une subvention de 35 000 € à la commune d'Yvetot pour permettre la poursuite des activités

de la galerie Duchamp au titre de l'année civile 2023.

- Une subvention de 19 880 € à la commune de Port Jérôme sur Seine afin de financer des événements touristiques d'envergure régionale.
- Une subvention de 80 000 € à destination de Le Havre Seine Métropole afin d'agir en faveur du patrimoine naturel (Trame verte et bleue).

Sur tous les fronts



HENOUVILLE - Cérémonie de distinction de l'ordre national du mérite décernée à Dominique Lasnez, ancienne conseillère municipale d'Hérouville et engagée dans de nombreuses organisations caritatives (présidente de l'ARAMI, bénévole au secours catholique, au SAMU social, à Emmaüs...), en présence du maire de la commune Jean-marc Royer, d'élus et des présidents d'associations concernées.



BARDOUVILLE - Inauguration des travaux de la mairie, venue avec de nombreux élus entourer le maire Dominique Rousseau et son équipe municipale



PARIS - Parrainage du colloque « Les églises communales au service du bien commun ? » organisé par l'Institut pèlerin du Patrimoine dirigé par Benoît de Sagazan, valorisant la protection du patrimoine français, notamment religieux, en présence de nombreux acteurs du patrimoine tels que l'observatoire du Patrimoine religieux, la Fondation du Patrimoine et la Sauvegarde de l'Art Français.

ROUEN - Cérémonie de commémoration du 8 mai 1945.



BAILLEUL-NEUVILLE - A l'invitation de Catherine et François Guyant, célébration du 40ème anniversaire du centre culturel du Grenier de la Mothe en présence de Madame le Maire Céline Carnet et Armelle Biloquet, Présidente de la Communauté de Communes de Londinières et Conseillère départementale du Canton de Neufchatel-en-Bray.



ROUEN - Présente en tant que sénatrice et représentante de la région Normandie aux Fêtes Jeanne d'Arc avec cette année, en plus du maire de Rouen, du préfet de la Seine-Maritime et de l'évêque de Saint Dié Prés, Didier Berthet, trois jeunes femmes ukrainiennes, en soutien aux femmes combattantes et résistantes pour la liberté de leur pays.



PARIS - Rencontre avec les membres du comité pour le rapatriement des restes humains des aborigènes et des Insulaires du détroit de Torres (Australie) travaillant avec leurs homologues français, à l'initiative de Mme Gillian Bird, ambassadrice de l'Australie en France. Cette rencontre fait suite à nos travaux sur les restitutions.



PARIS - Institut de France - Accueil par le Chancelier Xavier Darcos à la 7ème remise du prix de la Fondation Stéphane Bern pour l'Histoire et le patrimoine.



ROUEN - Inauguration de la 8ème édition de l'Armada, en présence du Préfet de Seine-Maritime, Préfet de Normandie Jean-Benoît Albertini, et de nombreuses personnalités.



BLAINVILLE-CREVON - Site des vestiges du château médiéval - Présente au festival Archéo Jazz soutenu par la région Normandie en compagnie de Philippe Picard, maire de la commune, Edouard de Lamaze conseiller régional de Normandie et Patrick Chauvet Sénateur de la Seine-Maritime.



BOIS-HEROULT - 5ème rencontre à la Bibliothèque Gabriel de Broglie sur le thème Balzac et la Normandie permettant de promouvoir auteurs et éditeurs, avec l'accueil de Pierre Brunel de l'académie des sciences morales et politiques et Yves Gagneux, directeur de la Maison Balzac.



CANADA - Déplacement dans le cadre de l'IHEDN à Ottawa. Rencontre avec le chef d'état-major de l'armée canadienne, le général Wayne Eyre, pour échanger sur les défis du monde et les enjeux de cybersécurité.



PARIS - Ecole Militaire - Remise du diplôme de l'Institut des Hautes Études de La Défense

Nationale majeure "Souveraineté numérique & cybersécurité" par les généraux Benoit Durieux, Marc Watin Augouard et Florence Plessix.



ROUEN - Accueil au nom des collectivités territoriales du GIP "*Normandie impressionniste*", de Joaquim Pissaro. Avec C. De Cintré, Présidente de Rouen Tourisme, P. Nicolle, adjointe au maire de Caen en charge de la culture, et le Directeur Philippe Platel. La future édition aura lieu en 2024.



PARIS - A l'invitation de Patrick Chauvet, visite du Sénat par les élus de la communauté de communes Inter-Caux-Vexin



FORGES-LES-EAUX - Concert des classes CHAM des collèges de Forges les Eaux et de Saint Saens puis de l'Orchestre régional de Normandie et l'Orchestre de l'Opera de Rouen Normandie réunis. Merci au Maire de Forges-Les-Eaux, Christine Lesueur et au Président de la Communauté de Communes des Quatres Rivières, Eric Picard, pour leur accueil et pour l'organisation de ce bel évènement.



ARMENIE - Déplacement officiel en Arménie. Rencontres avec plusieurs personnalités politiques, telles que le Premier ministre Nicol Pachinian, le président de l'Assemblée Nationale de la république d'Arménie Alen Simonyan et le ministre des affaires étrangères de l'Artsakh.



CANADA - Rencontre lors d'un déplacement dans le cadre de l'IHEDN avec le ministre de la cybersécurité et du numérique du Québec, Eric Caire.

Revue de presse

LA GAZETTE DROUOT : ["Restes humains et restitutions : une loi-cadre à venir."](#)

ACTEURS PUBLICS : ["Le Sénat crée une commission spéciale sur le projet de loi pour réguler l'espace numérique."](#)

PUBLIC SENAT : ["Réguler le numérique : 'il faut que l'on se parle plus' jugent les opérateurs américains."](#)

PUBLIC SENAT : ["Espace numérique : le gouvernement souhaite créer un 'cadre protecteur' mais 'souple'."](#)

BFM NORMANDIE : ["La sénatrice Catherine Morin-Desailly aborde l'intérêt de l'Armada de Rouen pour le territoire."](#)

POINT DE VUE : ["Le 7e prix de la fondation Stéphane Bern pour l'histoire et le patrimoine."](#)

LE POINT : ["Affaire Fiona Scott Morton : « Il ne faut pas confondre amitié et soumission »"](#)

PUBLIC SENAT : ["« Scandale », « Contresens »...La nomination de Fiona Scott Morton à un poste clé de l'UE, ne passe au Sénat"](#)

LA GAZETTE DES COMMUNES : ["Culture : les collectivités coopèrent-elles vraiment ?"](#)

LE POINT : ["Enfin une loi pour les œuvres d'art spoliées par les nazis"](#)

Nous contacter

Au Sénat

**Palais du Luxembourg
15 rue de Vaugirard
75291 PARIS CEDEX 06
Tel : 01.42.34.29.95
c.morin-desailly@senat.fr**

En Seine-Maritime

**Permanence parlementaire
8 bis rue Alsace-Lorraine
76000 ROUEN
Tel : 02.35.15.38.30
catherine.morindesailly@wanadoo.fr**

Louis THEVENOT

Anne-Sophie DESCHAMPS

Directrice de la publication : Catherine MORIN-DESAILLY, Sénatrice de la Seine-Maritime



Vous recevez ce message car vous êtes inscrit sur la lettre électronique de Catherine MORIN-DESAILLY. Si vous ne souhaitez plus recevoir la lettre électronique de Catherine MORIN-DESAILLY, vous pouvez vous [désabonner](#).

Conformément aux dispositions de la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Seule Catherine MORIN-DESAILLY est destinataire des informations que vous lui communiquez.